

Nombre de membres en exercice : 31  
Nombre de membres présents : 23  
Quorum du vote : 16  
Nombre de membres votants : 23  
Date de convocation : 25/01/2024

**DELIBERATION N° 07**  
**DU COMITE SYNDICAL**  
**SEANCE DU 7 FEVRIER 2024**

**INTERET COMMUN**

L'an deux mil vingt-quatre, le sept février à dix-huit heures, un Comité syndical s'est réuni à Allex, sous la présidence de Gérard CROZIER.

**Conseil Départemental** : Mme Martine CHARMET, MM. Daniel GILLES et Jacques LADEGAILLERIE  
**Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme** :  
Mme Dominique MARCON, MM. Jean-Pierre POINT, Jean-Philippe ROCHE et Frédéric TRON

**Communauté des communes du Diois** : MM. Pascal BAUDIN, Alain BONNARD, André GIRARD, Gérard PERDRIX et Daniel ROLLAND

**Communauté de communes du Val de Drôme** : Mme Régine CHALEAT, MM. Robert ARNAUD, Claude AURIAS, Gilbert CHAREYRON, René ESTEOULLE, Philippe CHAVE, Gérard CROZIER, Jean-François FAURE (suppléant), Francis FAYARD, Jean-Marc PEYRET et Cyrille VALLON

**Autres présents :**

**SMRD** : Mme Caroline JEANJEAN et MM. David ARNAUD

**Etaient excusés :**

**Conseil Départemental** : MM. David BOUVIER et Éric PHELIPPEAU

**Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme** : Mme Agnès FOUILLEUX, MM. Christophe LEMERCIER, Gilles MAGNON et Franck MONGE

**Communauté de communes du Diois** : Mmes Anne-Line GUIRONNET et Dominique VINAY

**Communauté de communes du Val de Drôme** : MM. David GARAYT, Jean SERRET

**OBJET : CRÉATION D'UN POSTE DE SECRETAIRE ADMINISTRATIVE**

Le Président rappelle le Code Général de la fonction publique, et notamment ses articles L313-1 et L332-8, qui prévoit que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au comité syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement du Syndicat.

Le Président informe que la secrétaire administrative fera valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024.

Il est proposé de recruter un agent pour assurer son remplacement et pouvoir bénéficier d'une période de tuitage.

Le Président propose de créer un emploi permanent de secrétaire administrative relevant de la catégorie hiérarchique C – filière administrative, à temps complet, sur un des grades suivants :

- adjoint administratif,
- ou adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- ou adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Le traitement sera calculé en référence à la grille du cadre d'emploi des adjoints administratifs.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à L'UNANIMITE :

- DÉCIDE de créer un emploi permanent de secrétaire administrative, à temps complet, sur le grade d'adjoint administratif ou d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe ou d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, relevant de la catégorie hiérarchique C ;
- DIT que ce poste pourra être pourvu dès que possible ;
- DIT que cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique ;
- DIT que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence ;
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024 ;
- CHARGE le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette décision.

Le Président du SMRD,  
Gérard CROZIER

**DOCUMENT AFFICHE LE**

16 FEV. 2024

**SYNDICAT MIXTE**  
**DE LA RIVIERE DRÔME**  
**ET DE SES AFFLUENTS**

SYNDICAT MIXTE DE LA RIVIERE DROME ET SES AFFLUENTS  
1 Place de la République, 26340 SAILLANS, Tél. 04.75.21.85.23 / courriel : info@smrd.org